



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DIDACE**

AVIS D'AJOURNEMENT

**Assemblée publique de consultation
du conseil local du patrimoine**

PROJET DE RÈGLEMENT 353-1-2025

**MODIFICATION VISANT À CITER À TITRE DE BIENS PATRIMONIAUX
LE SITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-DIDACE**

AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que, par l'absence de quorum, la séance du conseil local du patrimoine du 18 septembre 2025 a été ajournée au mardi, 23 septembre 2025 à 19 h, en salle de conférence de la Mairie située au 380, rue Principale, à Saint-Didace.

Au cours de cette séance, le conseil local du patrimoine présentera les détails de ce projet de règlement avec le soutien de la MRC de D'Autray. Il entendra aussi les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi, de 9 à 16 heures, au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale à Saint-Didace.

Donnée à Saint-Didace, ce 19 septembre 2025.

Chantale Dufort dg

Chantal Dufort
Directrice générale